

POLICE MUNICIPALE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PRÉVENTION

PROXIMITÉ



saintsebastien.fr



Saint-Sébastien
sur-Loire

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



1 | LES ÉCOLES

- ▶ **Présence** aux entrées et sorties pour réguler la circulation
- ▶ **Interventions pédagogiques** variées dans les classes et collèges. Chaque année est organisé le rallye vélo à destination des classes de CM2. L'objectif est de permettre aux élèves de mieux appréhender la conduite en vélo pour leurs déplacements vers leur futur collègue.

2 | CONTRÔLE

- ▶ La Ville dispose de **deux radars pédagogiques** déplacés régulièrement dans le but de sensibiliser aux excès de vitesse.
- ▶ Des **contrôles** sont régulièrement menés sur l'ensemble de la commune avec un radar mobile.

PRÉVENTION



1 | VOISINS VIGILANTS

Depuis 2016, la Ville a adhéré au dispositif Voisins vigilants. Basé sur le volontariat, il repose sur **une communauté de voisins** qui s'organise afin de garantir le bien-vivre dans les quartiers. **Un référent est nommé pour un ensemble de quartiers**, son rôle est de créer une communauté réunissant plusieurs voisins. Ceux qui rejoignent la communauté doivent signaler via une plateforme numérique tout fait ou individu suspects (véhicule douteux, absence d'une personne seule ou vulnérable...). Réciproquement, la police informe le référent de chaque communauté de certains faits ou dangers dont elle a eu connaissance pour les inviter à redoubler de vigilance. Inscription sur le site : www.voisinsvigilants.org.

2 | OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Ce dispositif permet aux habitants qui partent en vacances, d'avoir une surveillance gratuite de leur domicile. Le temps de l'absence, des patrouilles de police sont régulièrement organisées autour du domicile.

Inscriptions : auprès de la police municipale ou police nationale ou en ligne via le Guichetnumérik.

3 | VIDÉOPROTECTION

Des caméras de surveillance ont été installés sur 28 sites publics : hôtel de ville, gymnase, maison des associations...

PROXIMITÉ



1 | SECURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

La Police est présente régulièrement sur la voie publique par le biais de patrouilles véhiculées, pédestres ou en VTT. Sur le terrain, les agents assurent contrôle, prévention, pédagogie et information auprès des habitants.

2 | RÈGLEMENTATION

La police municipale gère :

- ▶ les objets trouvés
- ▶ les animaux en divagation sur la voie publique
- ▶ les dépôts sauvages
- ▶ les occupations du domaine public (déménagements, vides greniers...)
- ▶ la gestion des deux marchés hebdomadaires

POLICE MUNICIPALE

6 rue du Général de Gaulle
02 40 80 86 03

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h 40

POLICE NATIONALE

11 rue du Général de Gaulle
02 55 58 46 00 ou le 17

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h 10 à 13 h et 14 h à 18 h
Mardi : 9 h 15 à 13 h et 14 h à 18 h
Mercredi et Jeudi : 9 h à 13 h et 14 h à 18 h
Vendredi : 9 h à 13 h et 14 h à 17 h 50

- ▶ Le samedi, il faut se rendre au commissariat de Rezé : 8 allée de Touraine
02 51 11 23 00 ou le 17
- ▶ Le dimanche et les jours fériés, il faut se rendre à l'Hôtel de Police de Nantes.
- ▶ Vous pouvez pré-enregistrer une plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr